



N° Bleu 01 – mai 1956

## NOTRE ATTITUDE EN FACE DU JEÛNE MUSULMAN

*Jean Déjeux*

Le jeûne du mois de ramadan ne peut nous laisser indifférents.

Nous en sommes témoins: peut-être voyons nous des manquements à la loi coranique, des ruses pour la tourner, des abandons plus ou moins ouverts de la pratique. A côté d'une observation quasi générale en pays musulman, nous voyons ici en France de très nombreuses abstentions. La grande austérité du jeûne peut nous paraître inhumaine. De toutes façons, nous devons chercher à comprendre.

\* \*

Si nous réagissons en chrétiens, le fait qui doit nous frapper c'est que ce jeûne se présente comme une obéissance à la volonté de Dieu. Dieu l'a voulu ainsi dans le Coran, nous disent les musulmans. Il y a là un hommage, une reconnaissance explicite de la volonté divine. A une époque, où l'on se passe si facilement de Dieu, cette référence collective à Dieu doit être pour nous une cause de joie. N'y aurait-il que ce témoignage de foi, les hommes qui le vivent loyalement auraient droit à tout notre respect. Il y a plus, en ce sens que ce n'est pas une simple intention de faire jeûne pour se soumettre à Dieu, mais il y a l'abstention elle-même qui est très dure. Pensons au jeûne des chrétiens d'Orient, à ces macérations des ermites d'autrefois... Ce n'est pas parce que nous avons d'autres formes de mortification et d'ascèse que nous devons sous-estimer ces privations.

Sans doute, à part cette référence à la loi de Dieu, y a-t-il chez un grand nombre une certaine contrainte morale. Les jeunes veulent faire carême pour montrer qu'ils sont des hommes, capables de supporter la faim et la soif. Il y a en outre une affirmation publique d'une appartenance à la communauté musulmane. Celui qui oserait manquer à cette pratique du jeûne pourrait subir des sanctions, si son attitude était trop publique. En ne jeûnant pas, on se sépare pratiquement des " frères " dans la foi, de quatre cent millions de musulmans, d'une communauté qui été élue par Dieu et qui est la meilleure qui puisse exister. Quel crime de faire bande à part au moment où les " frères " de race et de religion luttent... ! En jeûnant, on prend conscience de son opposition aux non-musulmans : unité dans la soumission à la volonté divine manifestée dans le Coran, unité dans une opposition. à ce qui n'est pas musulman.

Que reste-t-il alors des élévations spirituelles contenues dans les Traditions, chez certains théologiens ou rares mystiques, dans les ouvrages d'enseignement de l'Islam ? On se rend bien compte que la pratique se laïcise de plus en plus: mélange de folklore, de réactions politico-religieuses, de coutumes sociales. On se rend compte aussi que le fardeau est lourd à porter et est devenu un carcan pour des " musulmans-géographiques " qui n'ont plus les moyens de l'intérioriser. On se rend compte

aussi quo des ruses sont trouvées pour tourner la loi. C'est ce qui se produit quand la loi est trop rigide et pas adaptée au monde concret où vit le " croyant "

De toutes façons en tant que chrétiens, nous ne nous refuserons pas à la distinction entre le péché et le pécheur. S'il y a des " pharisiens " qui jeûnent pour montrer qu'ils sont pieux et parmi les purs il y a aussi quantité de gens qui selon leur degré d'élévation spirituelle obéissent à Dieu loyalement ou du moins ont la bonne volonté de le faire.

Dans la mesure où nous avons à entrer en contact avec des musulmans ou à en parler sachons réagir en chrétiens. Nous chrétiens nous ne pouvons pas parler de ce jeûne du ramadan comme un païen en parlerait, comme un Renan, un Voltaire, un rationaliste ou un athée en parlerait. Il y a une attitude de base qui est une attitude de respect et d'égard en face de gens qui sont encore capables de se priver durement par référence à Dieu, même si cette loi nous apparaît avoir besoin de sérieux adoucissements, même si des motifs très humains et une contrainte sociale assez forte viennent influencer la pratique. Concrètement, toute moquerie, incompréhension et dédain ne seraient pas chrétiens. C'est une question d'ouverture des idées, de largeur de vue sans doute, c'est bien plus une question de délicatesse dans la charité.

A l'occasion de ce jeûne, dans nos prières pour les musulmans, sachons demander pour eux une attitude d'âme qui corresponde vraiment à la mortification. Nous savons bien que le motif " pénitence-réparation " n'est pas présent à l'esprit de la grande majorité des musulmans, pas plus qu'il n'est présent, à la façon dont nous le comprenons, dans la théologie islamique. Raison de plus pour demander au Seigneur de mettre dans les cœurs le vrai repentir, la véritable humilité. Relisons Isaïe ( " Ne savez-vous pas quel est le jeûne que j'aime ?... 58, 4-10 ), Joël ( " Déchirez vos cœurs et non vos vêtements. 2, 13 ), Ezékiel ( " Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en vous un esprit nouveau " 36, 25 ) et demandons que le jeûne soit aussi véritablement un jeûne du cœur : dépouillement et renoncement de soi, de son orgueil, de son égoïsme et sensualité. Renoncement à la gloriole d'afficher un jeûne de trente jours pour que le monde le voie ( " Je jeûne tant de jours... Je donne tant aux pauvres... " ). Demandons pour les musulmans qu'ils retrouvent le véritable sens du jeûne, non pas pour que " l'estomac se repose !!!, mais pour expier. Ce n'est pas tout à fait dans la ligne de la pensée musulmane, mais la grâce de Dieu, elle, travaille à mettre dans les hommes " un cœur nouveau ".

\* \*

Sur le plan purement profane, nous pouvons être appelés à prendre certaines décisions par rapport à cette période de jeûne. On ne saurait mieux faire que de rappeler ce qu'ont dit les DOCUMENTS NORD-AFRICAINS ( E. S. N. A. 6, rue Barye, Paris, XVII<sup>e</sup> ) dans leurs numéros 4 et 21, sous le titre " LE RAMADHAN A L'USINE ".

#### Quelques observations pratiques :

" Bien des employeurs sont déconcertés par cette coutume du jeûne de ramadan. Nous croyons utile de leur signaler l'attitude adoptée avec succès dans certaines usines.

#### Un principe :

Tout d'abord il faut admettre comme principe évident que nous n'avons pas à nous ingérer dans cette pratique ni pour le combattre, ni pour la réglementer.

La combattre est une indécatesse que nous interdit le respect des croyances religieuses, même si nous ne les partageons pas, tant qu'elles ne sont pas immorales.

La réglementer est un " josphisme " fort mal venu de la part de non-musulmans : la liberté de conscience et la distinction du spirituel et du temporel sont un progrès que nous n'avons pas à renier à notre époque. Chacun est libre d'agir suivant sa conscience: toute pression d'où qu'elle vienne est un outrage à la dignité humaine et le musulman la supporte moins que quiconque de la part de non-musulmans.

#### Pratiquement :

Nous pensons que le rôle d'une direction est de rester dans l'expectative durant les premiers jours. Pendant ce temps deux faits peuvent se produire :

- a. Un ouvrier musulman déclarera jeûner et demandera peut-être un adoucissement de son travail.
- b. Un ouvrier musulman jeûnera sans nous le dire et nous nous apercevrons d'une défaillance éventuelle.

A ce moment, pensons-nous, les directions d'usines peuvent envisager, soit un adoucissement dans le travail, soit un aménagement de l'horaire de travail, les heures les plus pénibles étant de 14 à 21 heures.

De toutes façons, ces mesures doivent être essentiellement individuelles et déterminées dans le cadre de chaque usine ou de chaque service, suivant les conditions locales et les nécessités du service.

#### Réflexions particulières :

1/ - Insister avec prudence et fermeté avant l'application de ces mesures auprès des travailleurs nord-africains sur le fait qu'ils ne doivent considérer ces allègements comme la conclusion d'une revendication quelconque mais seulement comme une volontaire compréhension des directions d'usines en faveur de leur personnel nord-africain observant très scrupuleusement les restrictions imposées par le jeûne du ramadan.

2/ - Donner la plus grande liberté à ceux qui ne veulent pas jeûner et faire respecter cette liberté par leurs coreligionnaires, ainsi qu'il est coutume en France pour toute pratique religieuse.

3/ - Expliquer aux cadres ce qu'est le ramadan afin qu'ils se montrent compréhensifs pour ceux qui l'observent en leur recommandant instamment d'éviter brimades ou moqueries, ce qui pourrait créer des incidents regrettables. Le mieux est de ne rien manifester tout en tenant compte du fait.

4/ - Se montrer large - si c'est possible - pour accorder des permissions, congès pour l'Aïd eç-çerir qui clôture le ramadan. Cette fête étant une fête strictement religieuse il ne semble pas opportun d'organiser en usine des réjouissances pas plus qu'on ne le fait pour une fête religieuse chrétienne. Il est préférable en effet, de réserver ces réjouissances pour les fêtes de fin d'année par exemple, afin que les Nord-Africains participent aux mêmes manifestations que les ouvriers métropolitains et ne en soient pas exclus sous prétexte qu'ils ont eu leur part à leur fête religieuse. Pas de ségrégation. Les Nord-Africains sont très susceptibles sur ce point, ils aiment à être traités comme tous les autres ouvriers. Cela n'interdit pas certains gestes d'humanité et de sympathie.

#### Conclusion

Dans tout ceci, il faut agir avec beaucoup de prudence et de délicatesse, mais aussi avec fermeté pour parer à tout abus. Chaque usine se doit de bien connaître les Nord-Africains qu'elle emploie avant d'imposer une directive qui, mal interprétée, ou mal appliquée, ne manquerait d'amener un mécontentement bien compréhensible. Partout on considère la période de ramadan comme une période délicate dans l'année ".

J. D.

